

Pour parer à une ruine imminente, ou pour satisfaire à des exigences hors de mise, nos cultivateurs suivent les capitaux accumulés sur quelques points principaux : voilà tout le secret. Ils se rendent à la ville la plus voisine de leur clocher, quand les salaires à espérer suffisent à leurs besoins factices, jusqu'à concurrence du nombre de bras nécessaires au fonctionnement de nos industries ; sinon, l'on prend le chemin de l'exil.

Les Etats-Unis ayant créé plus tôt, par l'accroissement rapide et exagéré de sa population et de son commerce général, tout un système d'industries nouvelles et spéciales, reste pour un temps la dernière ressource de l'excédant de population dans nos villes.

Mais la réputation de ce pays, en cette matière, commence à décroître en raison de l'abondance des travailleurs. Le Canada n'est pas seul à inonder la république voisine. Les ouvriers de tous les pays, inutiles à leurs industries nationales ou impropres à l'agriculture se précipitent à la curée du travail.

La conséquence de cette agglomération excessive est l'encombrement : déjà, les salaires ont diminué considérablement, en proportion de l'engorgement dans la production et de l'abondance de la main d'œuvre. Dans certains endroits même, le salaire est tombé plus que de raison, laissant une marge considérable pour l'ouvrier, entre ses recettes et les nécessités de la vie.

L'émigration s'arrêtera nécessairement et fatalement tout à fait, sous peu ; l'activité étrangère manquant complètement à son attraction. Une industrie nationale ne se crée pas tous les jours dans le même pays ; elle ne s'y renouvelle pas, non plus, quand la production a atteint le maximum dans l'écoulement. Puis, on ne reconstruit pas des villes nouvelles pour le seul plaisir de reconstruire dans des conditions meilleures d'élégance ou du confort. Tous ces travaux terminés, et déjà le mouvement se ralentit si l'on ne peut dire encore que la fièvre est passée, l'émigration s'arrêtera tout-à-fait.

En attendant, combattons le courant, dans l'intérêt de notre agriculture comme dans celui bien entendu des émigrants. En mettant sous les yeux de tous la position précaire aux Etats-Unis, de ceux de nos compatriotes qui y *souhaitent* le retour au pays, nous rendrons service aux *voyageurs*.

En combattant les causes *artificielles* qui poussent à l'émigration, nous sauverons l'agriculture, notre principale richesse et par là, nous

aurons contribué à l'éloignement d'un travers ou caprice qui nous amollit et nous ruine.

La loi du Pardon

La loi qu'on appelle loi du pardon est déjà en vigueur dans deux pays ; la Belgique et la France. Si les résultats pratiques répondent aux espérances des législateurs, il est bien probable que d'autres pays l'adopteront.

Voici en quoi consiste cette loi. Dans le cas d'une condamnation pour délit de droit commun, la cour peut ordonner qu'il soit sursis à la peine. Si pendant le délai de 5 ans à partir du jugement, le condamné n'encourt aucune condamnation nouvelle, la première condamnation est considérée comme non avenue.

Ainsi voici un jeune employé qui, dans un moment d'oubli ou poussé par un mauvais ami, commet un abus de confiance. Traduit en police correctionnelle, il témoigne un repentir que ses antécédents et l'honorabilité de sa famille rendent digne d'indulgence. Le juge le condamne à la prison et à l'amende, tout en déclarant que la peine ne sera pas appliquée, si le coupable demeure honnête pendant cinq ans. Il est donc permis au coupable de se réhabiliter, s'il a du cœur, et s'il a agi plutôt par irréflexion que par méchanceté. Cette loi sans doute n'empêchera pas les natures perverses de récidiver, mais il est certain qu'un bon nombre de délinquants en bénéficieront, et se conduiront de manière à mériter un pardon définitif.

Au bout de cinq ans de conduite irréprochable, non seulement la condamnation sera considérée comme non avenue, mais elle sera biffée du casier judiciaire. Tel jeune homme que la promiscuité immorale de la prison, et la tache d'une première condamnation auraient perdu à jamais, pourra faire un bon citoyen et épargner bien des larmes à sa famille. Nous sommes porté à croire que cette loi produira d'excellents résultats sans présenter d'inconvénients, et pourrait se généraliser partout.

La Semaine Religieuse de Québec.

—On dit que le gouvernement de la Province a commandé à la Dominion Bridge les ponts en fer de Cowansville et d'Upton, et à la Société Anonyme de Bruxelles celui de l'île Bizard.